

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE- TRAVAIL- PROGRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA
SECURITE PUBLIQUE ET DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Arrêté n° **00842** /ME/SP/AT
31 AOUT 2023
Portant expulsion
de l'Ambassadeur
de France et de son épouse

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE
PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ;**

- Vu La Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu L'Ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu L'Ordonnance n° 2023 - 02 du 28 juillet 2023, portant organisations des pouvoirs Publics pendant la période de transition ;
- Vu l'Ordonnance n°81-40 du 29 octobre 1981 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger et le décret n°87-076/PCMS /MI /MAE/C du 18 juin 1987 réglementant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Niger ;
- Vu le décret n° 2023 - 20/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2023 - 035/P/CNSP du 09 août 2023, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu la note verbale n° 1115/MAE/C/NE/SG du 25 août 2023 ;

Considérant les circonstances actuelles et les mesures nécessaires pour préserver l'ordre public et la souveraineté nationale,

Article premier : L'Ambassadeur de France Sylvain Jean ITTE et son épouse Madame FERNANDES CALHEIROS Cristina sont expulsés du territoire de la République du Niger.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

Article 3 : Les autorités compétentes sont instruites pour prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement et sera publié au Journal Officiel de la République du Niger conformément aux procédures en vigueur.

Ampliations :

- PCNSP/CAB
- MAE/C/NE
- DPGN/ CAB
- DN & SR
- Arch. Nat
- JORN

Le Général de Brigade **MOHAMED TOUMBA**

